

1789-1794

ASPECTS DE LA RÉVOLUTION  
FRANÇAISE DANS LE CHER

---

# Cahier de doléances de la paroisse de Berry-sur-Yèvre

L'intérêt pédagogique des cahiers de doléances de 1789 est indéniable : très souvent ils constituent une source d'information d'un grand intérêt pour l'étude de la société à la fin de l'Ancien Régime et pour la compréhension de la Révolution française. Afin d'éviter les redites inutiles, nous avons choisi de ne pas présenter des extraits de cahiers de doléances reflétant les grandes préoccupations politiques des patriotes, (l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé, le vote par tête plutôt que par ordre à l'assemblée des Etats généraux...). Ces sujets sont largement analysés dans les manuels scolaires de quatrième et de seconde. Les articles des cahiers de doléances de Berry-sur-Yèvre – actuellement Berry-Bouy, près de Bourges – reflètent les problèmes très concrets d'un terroir : les enseignants pourront ainsi faire retrouver aux élèves certains des caractères particuliers de la vie des paysans du Berry à la veille de la Révolution française.

Un arrêt du 8 août 1788 fixe la tenue des Etats Généraux au premier mai 1789. A cette occasion, des cahiers de doléances doivent être présentés au roi, conformément à une tradition héritée du XVI<sup>e</sup> siècle. Selon l'article 24 du règlement du 24 janvier 1789, « *tous les habitants composant le Tiers-Etat des villes ainsi que ceux des bourgs, paroisses et communautés de campagne seront tenus de s'assembler à l'effet de rédiger le cahier de leurs plaintes et doléances* ».

Celui de Berry-sur-Yèvre est rédigé le dimanche premier mars 1789 par des paroissiaux qui se réunissent sous le porche de l'église du village et sous la présidence du curé de la commune, Debladis. En 1789, la paroisse de Berry-sur-Yèvre paye 2644 livres pour la taille, les accessoires de la taille et la capitation. Dans l'ensemble, ses revenus sont plutôt modestes (récolte moyenne de blé, récolte médiocre de seigle, peu d'animaux d'élevage). Le cahier de doléances est composé de sept articles distincts rédigés sans logique particulière, comme beaucoup de cahiers de doléances à cette période, même si on peut au moins y voir un souci de priorité dans les thèmes abordés (d'abord les impôts puis le reste). Le petit nombre de signatures au bas du document, 9 au total, atteste un profond illettrisme.

Dans leur cahier de doléances, les habitants de Berry-sur-Yèvre se contentent d'attirer l'attention du roi sur leur misère et ne cherchent pas à donner leur avis sur les grands problèmes politiques qui agitent alors le pays. Ils se plaignent surtout de la lourdeur des impôts royaux et seigneuriaux, et de la rigueur de leur perception (articles 1 et 2). En effet, à cette période, le recouvrement de l'impôt se fait par juridiction : la taille par l'élection, la gabelle par le grenier à sel (article 3), les droits domaniaux par la ferme (article 5). Les paysans doivent aussi payer la corvée royale (article 2) et des droits de douane à l'entrée des villes lorsqu'ils transportent des marchandises (les charrois : article 4). Chaque

juridiction a ses méthodes, mais les plus déviées sont celles de la taille. Le collecteur va chercher son rôle à l'élection dont il dépend et doit reverser le total de l'impôt à une date fixée à l'avance. Si le paroissien ne peut payer, il reçoit la visite d'un soldat qui s'installe chez lui, à ses frais, jusqu'à parfait paiement. Les habitants de Berry-sur-Yèvre doivent aussi acheter très cher le sel entreposé à Bourges. Dans le prix de ce produit est compris le droit de gabelle, impôt très impopulaire payé au trésor royal. D'autre part, ces paroissiens demandent une réforme du maquignonage (article 6) et du droit de colombier (article 7).

# La « Grande Peur » de l'été 1789

Après la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, l'agitation populaire s'étend dans tout le royaume et notamment dans les campagnes. Les nouvelles de Paris sont si surprenantes que les paysans les comprennent mal, s'affolent de village en village et se persuadent que les seigneurs vont faire appel à des armées de brigands ravageant les récoltes pour répliquer à la révolte des Parisiens : « la crainte séculaire des brigands s'associe donc à une version rurale du « complot aristocratique » (M. Voucke).

Cette « Grande Peur » collective touche l'ensemble du territoire nationale à la fin de juillet 1789 et accélère la première prise de conscience politique des habitants des campagnes. L'historien G. Lefebvre a identifié six peurs originelles, épicentres à partir desquels le mouvement de panique se diffuse par contact (document 2). Le département du Cher est traversé par deux mouvements de peur. Le premier courant de panique provient de Ruffec en Charente, se communique au Poitou et à l'Indre, avant d'atteindre Bourges le 30 juillet. Le second prend naissance dans la région de Saint-Florentin, dans l'Yonne, et se propage vers Auxerre et le Nivernais avant d'atteindre Sancerre le 29 juillet.

Le schéma type de la « Grande Peur » se découvre sur les pages de notes prises par le curé de Menetou-Ratel, à l'Ouest de Sancerre, ou dans les délibérations du village de Graçay, près de Vierzon. A l'image de nombreux villages de France à cette période, les habitants de ces communes organisent leur défense contre ces ennemis imaginaires : les paysans s'arment, parcourent les routes de leur canton mais n'incendient pas de châteaux comme dans d'autres provinces du royaume.

La « Grande Peur » pousse les députés de la noblesse française et du clergé à soumettre à la discussion et au vote, lors de la nuit du 4 août 1789, l'abolition de la plupart des droits seigneuriaux et de la dîme.

Peu à peu, les villageois comprennent que ces bandes de brigands devant lesquels on tremblait ne viendront pas. La peur passée, les villageois restent armés et forment le 12 août une « garde bourgeoise » permanente. Désormais, le pouvoir réel n'appartient plus aux autorités de l'Ancien Régime, en particulier l'intendant, mais aux gardes nationales et autres comités permanents qui le détiennent pour le moment, en attendant l'organisation prochaine des municipalités et des départements.

- **Marguillier** : laïc chargé de la garde et de l'entretien de l'Église
- **Syndic** : au XVIIIe siècle, le syndic d'une communauté d'habitants est chargé d'en défendre les intérêts et d'agir en justice par son compte.

Ces documents peuvent donc être utilisés afin de servir de support à une leçon consacrée à la crise de l'été 1789, en classe de quatrième ou de seconde. Il peut aussi

approfondir le sujet et organiser une leçon d'une heure consacrée à l'analyse de la propagation du phénomène de la « *Grande Peur* » et ses conséquences, dans le département du Cher.

# L'année 1789 à Menetou-Ratel

Selon une habitude assez fréquente à l'époque, le curé de Menetou-Ratel, paroisse à l'ouest de Sancerre, a relaté à la fin du registre paroissial des baptêmes, mariages et sépultures les événements remarquables de l'année écoulée. Ceux de l'année 1789 ont particulièrement retenu son attention puisqu'il nous a laissé plus de cent lignes dans une transcription tirée de *l'Inventaire sommaire des Archives départementales du Cher*.

Ces notes sincères et parfois naïves ont été écrites année après année, par Jean-Baptiste Renaudin, humble curé de la paroisse de Menetou-Ratel. Le document 3 est donc un extrait de ces lignes et couvre l'ensemble de l'année 1789, à l'exception de la description du phénomène de la « Grande Peur » analysé précédemment. Elles décrivent des faits intéressants directement la paroisse, le Berry, ou le royaume, ainsi que l'atmosphère de crise qui règne largement à cette période.

Précisons certains faits évoqués par le curé dans ses notes :

- A la fin de l'année 1788, les populations du Berry durent affronter les misères de la disette et les rigueurs de l'hiver. Au mois de décembre et de janvier, il avait été impossible pendant plusieurs semaines de faire moudre les blés, car les cours d'eau sur lesquels étaient situés les moulins étaient obstrués par les glaces. Selon le curé de Menetou-Ratel, le dégel commença la semaine de l'Épiphanie, c'est-à-dire le 6 janvier 1789 et l'on vit sur la Loire « ... des morceaux de glace larges comme deux boisselées de terre » - soit deux décalitres - « ... de la hauteur de 20 à 25 pieds ».
- Saint-Thibault est un village de la commune de Saint-Satur situé sur le bord de la Loire. Le Graveron est le nom d'une colline placée à environ cinq kilomètres de Saint-Thibault.
- Le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, commune située près de Nevers, était composé de vingt et une paroisses dont celle de Menetou-Ratel. Au début de 1789, on distinguait les bailliages principaux et les bailliages secondaires. Bourges formait un bailliage principal qui avait le droit de députer directement, Saint-Pierre-le-Moutier formant un bailliage secondaire qui ne pouvait députer qu'indirectement, c'est-à-dire désigner des électeurs qui viendraient se réunir au bailliage de Bourges. Le curé de Menetou-Ratel ne participa pas personnellement à l'Assemblée Générale des trois ordres à Saint-Pierre-le-Moutier, mais à celle de Bourges le 8 mars 1789 dans l'église des Carmes. Il bénéficia d'un billet de logement, c'est-à-dire d'un écrit officiel qui donne le droit de loger chez un particulier. Le 19 mars 1789, chaque ordre se retira pour débattre et rédiger son cahier de doléances : le clergé tint sa séance au palais archiépiscopal, la noblesse à l'Hôtel de Ville de Bourges et le Tiers-Etat dans

la grande salle du Collège de Sainte-Marie.

- Après la prise de la Bastille, de nombreuses familles nobles, hostiles au tiers état, prirent le chemin de l'exil. Ce furent en particulier Monsieur, frère du roi et comte d'Artois ; la duchesse de Polignac, gouvernante des enfants du couple royal et amie intime de Marie-Antoinette ; le prince de Conti, gouverneur du Berry ; Louis-Joseph de Bourbon prince de Condé et Louis-Philippe duc d'Orléans (1747-1793), dit « Philippe-Egalite ».

On peut envisager plusieurs axes d'utilisation de ce document. On en précisera donc à titre d'exemples :

- L'identification et l'étude des faits locaux évoqués par le curé de Menetou-Ratel pour l'année 1789 : les difficultés météorologiques et la disette, les problèmes d'approvisionnement et le prix des denrées.
- L'identification et l'analyse chronologique des faits politiques évoqués, depuis l'Assemblée des trois ordres à Bourges le 16 mars jusqu'aux journées révolutionnaires des 5 et 6 octobre 1789.

A l'issue de ce travail, on peut envisager un exercice d'évaluation en classe portant sur l'année 1789.

# Repères chronologiques

Les caractères italiques concernent les évènements nationaux. Les caractères gras sont utilisés pour les évènements locaux.

- **8 mars 1789 : Assemblée générale des trois ordres à Bourges.**
- *5 mai 1789 : Ouverture des Etats Généraux à Versailles.*
- *14 juillet 1789 : Prise de la Bastille.*
- **29-30 juillet 1789 : La « Grande Peur » atteint Sancerre puis Bourges.**
- *Nuit du 4 août 1789 : Abandon des privilèges.*
- *5-6 octobre 1789 : Marche sur Versailles : le roi est ramené à Paris.*
- **15 janvier 1790 : Division de la France en 83 départements . Création du département du Cher.**
- *12 juillet 1790 : Vote de la Constitution civile du clergé qui reçoit la sanction royale le 22 juillet.*
- *29 septembre 1790 : L'Assemblée Constituante crée une nouvelle monnaie : l'assignat.*
- *20-21 juin 1791 : Fuite de la famille royale, et son arrestation à Varennes.*
- **14 juillet 1791 : Discours de l'évêque constitutionnel Torné contre le roi à la fête de la Fédération à Bourges.**
- *17 juillet 1791 : Massacre du Champ-de-Mars.*
- **1<sup>er</sup> août 1791 : Ordonnance de l'évêque Torné contre les prêtres qui refusent le serment constitutionnel.**
- **6 septembre 1791 : Le jacobin Heurtault-Lamerville devient président du Conseil du département du Cher.**
- **16 septembre 1791 : Bourges fête l'acceptation par le roi de l'acte constitutionnel.**
- *20 avril 1792 : La guerre est déclarée au « roi de Bohême et de Hongrie »*
- **25 juillet 1792 : « Manifeste de Brunswick » menaçant le roi de représailles et d'une subversion totale. Le département du Cher proclame la « Patrie en danger ».**
- *10 août 1792 : Prise des Tuileries et chute de la royauté.*
- **24 septembre 1792 : Bourges célèbre l'abolition de la royauté et la fondation de la République.**
- *21 janvier 1793 : Exécution de Louis XVI.*
- *24 février 1793 : Levée de 300000 hommes. Difficultés en province.*
- *11 mars 1793 : Début de la révolte vendéenne.*
- **23 mars 1793 : Le département du Cher soutient les républicains de la Vendée.**
- *2 juin 1793 : Arrestation de 27 députés et de 2 ministres girondins.*
- **18 juin 1793 : Le Cher refuse que Bourges soit le siège d'une Convention nationale-bis girondine.**
- **10 août 1793 : Fête de la « réunion républicaine » à Bourges.**
- *17 septembre 1793 : Loi sur les suspects.*
- **27 septembre 1793 : Le représentant en mission Laplanche proclame que la « terreur est à l'ordre du jour » dans la département du Cher.**



- *29 septembre 1793 : Institution du « maximum » général des denrées et des salaires.*
- **7 pluviôse an II (26 janvier 1794) : Les administrateurs de Sancoins signalent à la commission des subsistances que la disette sévit dans leur district.**
- *9-10 thermidor an II (27 juillet 1794) : Arrestation puis exécution de Robespierre et de ses amis.*
- **14 thermidor an II (1 août 1794) : Les administrateurs des districts de Sancerre approuvent la chute de Robespierre.**